



**Administration Communale
D'OUPEYE**

Secrétariat communal/NP

rue des Ecoles, 4 - 4684 HACCOURT

☎ 04 374 94 40

☎ 04 379 47 33

CONSEIL COMMUNAL DU 8 NOVEMBRE 2007
Condensé des points de l'ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

1. Règlements de police

- Création d'un passage pour piétons en travers de la rue du Tiège à Oupeye à hauteur du carrefour formé avec la rue Reine Astrid.

2. Fabriques d'églises – Modifications budgétaires – Pour avis.

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur la modification budgétaire n° 1 de la Fabrique d'église de Hermalle arrêtée aux montants ci-après:

RECETTES	25.006,00 €
DEPENSES	25.006,00 €
SUBSIDE COMMUNAL	14.162,82 €

Le subside communal est diminué de 6.251,14 €

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur la modification budgétaire n° 1 de la Fabrique d'église de Houtain arrêtée aux montants ci-après:

RECETTES	21.191,60 €
DEPENSES	21.006,39 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	7.074,71 €
BONI	185,21 €

Aucun subside complémentaire n'est sollicité.

3. Fabriques d'églises – Budget 2008 – Pour avis.

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur le budget 2008 de la Fabrique d'église de Hermalle-Sous-Argenteau arrêté aux montants ci-après:

RECETTES	24.398,00 €
DEPENSES	24.398,00 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	19.920,96 €

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur le budget 2008 de la Fabrique d'église de Heure-Le-Romain arrêté aux montants ci-après:

RECETTES	15.757,50 €
DEPENSES	15.757,50 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	13.462,98 €

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur le budget 2008 de la Fabrique d'église de Houtain arrêté aux montants ci-après:

RECETTES	18.416,29 €
DEPENSES	18.416,29 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	6.496,08 €

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur le budget 2008 de la Fabrique d'église d'Oupeye arrêté aux montants ci-après:

RECETTES	26.647,94 €
DEPENSES	26.647,94 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	17.219,88 €

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur le budget 2008 de la Fabrique d'église de Vivegnis arrêté aux montants ci-après:

RECETTES	39.862,00 €
DEPENSES	39.862,00 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	21.144,00 €
SUBSIDE COMMUNAL EXTRAORDINAIRE	2.500,00 €

Le subside extraordinaire sera affecté au remplacement de la sonorisation avec prise en charge de 2.500 € des autorités fabriennes.

4. Maison de la Laïcité – Budget 2008 – Pour approbation.

Le Conseil communal voudra bien décider d'approuver le budget 2008 de la Maison de la Laïcité arrêté aux montants ci-après:

RECETTES	98.010,00 €
DEPENSES	98.010,00 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	18.002,00 €

5. Paroisse protestante de Herstal-Visé-Oupeye – Budget 2008 – Pour avis.

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur le budget 2008 de la Paroisse protestante de Herstal-Visé-Oupeye arrêté aux montants ci-après:

RECETTES	32.293,08 €
DEPENSES	32.293,08 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	6.373,86 €

6. Vote de diverses taxes pour l'exercice 2008:

- taxe additionnelle à l'IPP: 8 %;
- taxe additionnelle au précompte immobilier: 2.600 centimes;
- taxe sur la force motrice: 22,31 euros/kw – est exonéré de l'impôt tout nouvel investissement acquis ou constitué à l'état neuf à partir du 1er janvier 2006 ainsi que le moteur inactif pendant l'année entière;
- taxe industrielle compensatoire: la taxation est identique à celle de l'exercice 2007 en référence au Plan Marschall prônant un allègement de la fiscalité.

7. Règlement redevance sur les prestations administratives en matière de renseignements et/ou documents administratifs.

Le Conseil communal voudra bien approuver le règlement redevance sur les prestations administratives en matière de renseignements et/ou documents administratifs apportant les ajouts ci-après:

- carte d'identité électronique: 100 € pour une demande en urgence
150 € pour une demande en extrême urgence;
- passeport: les montants de la redevance applicables pour les nouveaux passeports à partir de 18 ans et délivrés selon la procédure d'urgence sont majorés du coût demandé par le Ministère de l'Intérieur;
- permis d'environnement et permis unique: 25 € (au lieu de 0 €) pour les demandes relatives aux établissements rangés en classe 3;
- documents administratifs qui contiennent des informations environnementales: application de l'arrêté royal du 18 août 2007 fixant le montant de la rétribution due pour la perception d'une copie ou d'un document;

8. Règlement redevance sur la location de matériel communal.

Le Conseil communal voudra bien approuver le règlement redevance sur la location de matériel communal. Celui-ci apporte les modifications ci-après par rapport à l'ancien règlement, à savoir:

- la redevance pour une barrière Nadar est de 1 € par jour,
- le poste vaisselle est supprimé.

9. Octroi de primes à la réhabilitation et à l'épargne prénuptiale.

La circulaire de la Région wallonne – Direction générale des Pouvoirs locaux du 4 octobre 2007 relative à l'élaboration des budgets 2008 rappelle aux autorités locales que dorénavant les décisions d'octroi de subventions doivent être formalisées en une délibération du Conseil communal. Le Collège, par décision des 19 septembre et 17 octobre 2007 avait octroyé des primes à l'épargne prénuptiale et à la réhabilitation. Le 25 octobre 2007, afin de répondre à l'esprit de la circulaire régionale susvisée, le Collège a annulé ces deux décisions. Le Conseil communal est invité à délibérer sur l'octroi de primes à l'épargne prénuptiale pour un montant de 220,93 € et à la réhabilitation pour un montant de 3.757,23 €

10. Organisation de l'enseignement primaire et maternel – Année scolaire 2007-2008.

Le Conseil communal voudra bien décider de l'organisation de l'enseignement maternel et primaire pour l'année scolaire 2007-2008 pour les diverses implantations scolaires communales de l'entité.

11. Questions orales.

12. Approbation du projet de procès-verbal de la séance publique du 18 octobre 2007.

SEANCE A HUIS CLOS

13. Personnel communal – Mise en disponibilité.

- Un ouvrier définitif, pour cause de maladie, du 29/10/2007 au 15/11/2007, soit 18 jours calendriers.

14. Personnel enseignant – Ratification de désignations temporaires.

- Un instituteur primaire à charge du Pouvoir organisateur dans le cadre du projet immersion à raison de 12 périodes/semaine à partir du 3 septembre 2007.
- Un instituteur primaire temporaire à temps plein à partir du 17 octobre 2007 en remplacement.
- Une institutrice primaire à charge du Pouvoir organisateur dans le cadre du projet immersion à raison de 10 périodes/semaine à partir du 3 septembre 2007.
- Une institutrice primaire temporaire à raison de 12 périodes/semaine à partir du 1er octobre 2007 en remplacement.
- Une institutrice primaire temporaire à temps plein à partir du 10 septembre 2007 à l'école d'Oupeye.
- Une institutrice primaire à charge du Pouvoir organisateur à raison de 2 périodes/semaine à partir du 3 septembre 2007.
- Une institutrice primaire temporaire dans un emploi vacant à raison de 6 périodes/semaine à partir du 1er octobre 2007.

- Une institutrice primaire temporaire à raison de 6 périodes/semaine à partir du 1er octobre 2007 en remplacement.
- Une institutrice primaire à charge du Pouvoir organisateur dans le cadre du projet immersion à raison de 2 périodes/semaine à partir du 3 septembre 2007.
- Une institutrice maternelle temporaire à raison de 13 périodes/semaine à partir du 1er octobre 2007 à l'école de Houtain.
- Une institutrice maternelle temporaire à raison de 13 périodes/semaine à partir du 1er octobre 2007 à l'école de Vivegnis centre.
- Une institutrice maternelle temporaire à raison de 13 périodes/semaine à partir du 1er octobre 2007 en remplacement.
- Une institutrice maternelle temporaire à temps plein à partir du 1er octobre 2007 en remplacement.
- Une institutrice maternelle temporaire à raison de 13 périodes/semaine à partir du 1er octobre 2007 en remplacement.
- Une institutrice maternelle temporaire à raison de 13 périodes/semaine à partir du 1er octobre 2007 en remplacement.
- Une institutrice maternelle temporaire à raison de 13 périodes/semaine à partir du 3 septembre 2007.
- Une institutrice maternelle temporaire à temps plein à partir du 14 septembre 2007 à l'école d'Oupeye.
- Une institutrice maternelle temporaire à raison de 6 périodes/semaine à partir du 1er octobre 2007 en remplacement.
- Une institutrice maternelle temporaire à raison de 6 périodes/semaine à partir du 1er octobre 2007 en remplacement.
- Une institutrice maternelle temporaire à horaire complet à partir du 1er octobre 2007 en remplacement.
- Une institutrice maternelle temporaire à temps plein à partir du 8 octobre 2007 en remplacement.
- Une institutrice maternelle temporaire à horaire complet à partir du 15 octobre 2007 en remplacement.
- Une institutrice maternelle temporaire à horaire complet à partir du 8 octobre 2007 en remplacement.
- Une institutrice maternelle temporaire à raison de 13 périodes/semaine à partir du 1er octobre 2007.
- Une maîtresse spéciale de seconde langue à charge du Pouvoir organisateur à raison de 10 périodes/semaine à partir du 3 septembre 2007.
- Une maîtresse spéciale de seconde langue à charge du Pouvoir organisateur à raison de 10 périodes/semaine à partir du 3 septembre 2007.
- Une maîtresse spéciale d'éducation physique à charge du Pouvoir organisateur à raison de 6 périodes/semaine à partir du 3 septembre 2007.
- Une maîtresse spéciale de religion catholique temporaire à raison de 4 périodes/semaine à partir du 3 septembre 2007.
- Une maîtresse spéciale de religion catholique temporaire à raison de 2 périodes/semaine à partir du 3 septembre 2007.
- Une maîtresse spéciale de religion catholique temporaire à raison de 2 périodes/semaine à partir du 1er octobre 2007.
- Une maîtresse spéciale de morale temporaire à raison de 20 périodes/semaine à partir du 1er octobre 2007.
- Une maîtresse spéciale de religion protestante temporaire à raison de 4 périodes/semaine à partir du 3 septembre 2007.
- Une maîtresse spéciale de religion orthodoxe temporaire à raison de 4 périodes/semaine à partir du 3 septembre 2007.
- Un maître spécial de religion islamique temporaire à raison de 6 périodes/semaine à partir du 3 septembre 2007.

- Un maître spécial de religion islamique temporaire à raison de 2 périodes/semaine à partir du 1er octobre 2007.
- Un qualité de maître spécial de religion islamique temporaire à raison de 10 périodes/semaine à partir du 8 octobre 2007 en remplacement.

15. Personnel enseignant – Mise en disponibilité pour perte partielle de charge d'une maîtresse spéciale de religion catholique.

- Une maîtresse spéciale de religion catholique à raison de 2 périodes/semaine à partir du 1er octobre 2007.

16. Personnel enseignant – Démission d'une institutrice primaire en vue de son admission à la pension de retraite.

- Une institutrice primaire à la date du 29 février 2008.

17. Approbation du projet de procès-verbal de la séance à huis clos du 18 octobre 2007.

Le Secrétaire communal f.f.,

L. LOUVAU